

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 18 décembre 2020

Le Conseil Municipal de la commune de Mont-Saint-Père, légalement convoqué, s'est réuni publiquement en Mairie le vendredi 18 décembre 2020 à 19h00 sous la présidence de Monsieur Gilles CORDIVAL, le Maire.

**Étaient présents :** Mmes HOUPEAUX Caroline - MAGRÉ Sylvie – CARCEL Aurore  
MM. AUBERT Alain – BAUDON Jérémy – BURLOT Jean-Pierre - CORDIVAL Gilles – DURR Edgar – GOJARD Erwan - GUICHARD Hervé - LOGEROT Sylvain – MORLET Dominique - PAUTROT Sébastien – VALLÉE William

**Était absent excusé :** M. BAHIN Florian

**Conseillers en exercice :** 15

**Présents :** 14

**Représenté :** 0

**Votants :** 14

**A été désigné comme secrétaire de séance :** M. Sylvain LOGEROT

### Approbation du procès-verbal de la séance précédente

À l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la précédente séance.

### Approbation de l'ordre du jour

À l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve l'ordre du jour.

## ORDRE DU JOUR

### **1. Décision modificative budgétaire n°10**

La loi NOTRe n° 2015-991 du 07 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, implique un exercice de la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » (GEPU) par la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry à compter du 1er janvier 2020.

Pour l'année 2020, il est demandé à la commune de Mont-Saint-Père de verser à la CARCT une Attribution de Compensation (AC) de 3 629,36 €, à prévoir au chapitre 014 – compte 739211.

Le Maire, Gilles CORDIVAL, propose d'abonder le chapitre 014 – compte 739211 de la somme de 4 000 € prélevée au chapitre 022 « dépenses imprévues » sur lequel il reste 9 998,00 €.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur le Maire comme suit :*

*Votants : 14                      Contre : 5                      Abstention : 1                      Pour : 8*

### **2. Amortissement de subvention d'équipement travaux USEDA**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'obligation de prévoir l'amortissement de la somme allouée à l'Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne (USEDA), soit 186 618,41 € pour la réalisation de travaux de rénovation de l'éclairage public dans l'agglomération de Mont-Saint-Père.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents la proposition de Monsieur le Maire de mettre en place un amortissement linéaire à partir de 2021 sur une durée de 20 ans, soit annuellement 9 330,92 €.*

### **3. Demande de subvention DETR 2021 – Projet « Développement de l'école numérique »**

Sylvain LOGEROT, Adjoint au Maire, expose au conseil municipal le projet de remplacement des ordinateurs portables des 2 enseignantes de l'école et d'acquisition de 12 nouvelles tablettes pour les élèves pour un coût prévisionnel de 4 884,00 € TTC. Il rappelle qu'une subvention de 50% du coût HT a déjà été sollicitée dans le cadre du plan ENIR-3 (Écoles Numériques Innovantes et Ruralité) et propose de solliciter en complément une subvention de 30% du coût HT dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents la proposition de solliciter pour ce projet une subvention de 1 221,00 € au titre de la DETR.*

### **4. Demande de subvention DETR 2021 – Projet « Mise aux normes d'hygiène et sanitaire de la restauration scolaire »**

Sylvie MAGRÉ, Adjoint au Maire, expose au conseil municipal le projet de rénovation et mise aux normes de la restauration scolaire de l'école de Mont-Saint-Père. Le bâtiment qui abrite la cantine date de 1978 et le mobilier qui l'équipe est d'origine. Il convient de procéder à une mise aux normes d'hygiène et sanitaires en vigueur.

Le projet présenté prévoit le remplacement des équipements actuels par une paillasse avec plonge et rangements en inox, l'acquisition d'un lave-vaisselle de collectivité, de deux petites chambres froides (une positive et une négative). Le cout prévisionnel est de 17 757,01 € TTC et Sylvie MAGRÉ propose de solliciter une subvention de 50% du coût HT au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents la proposition de solliciter pour ce projet une subvention de 7 398,75 € au titre de la DETR.*

### **5. Demande de de subvention DETR 2021 – Projet « Acquisition du matériel nécessaire à la mise en place du télétravail pour le personnel administratif communal »**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet d'acquérir, pour le service administratif de la commune, le matériel nécessaire à la mise en place du télétravail (PC portable avec installation des logiciels utiles, sacoche, souris et disque dur externe) pour un cout prévisionnel de 1 561,00 € TTC et propose de solliciter une subvention de 50% du coût HT au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents la proposition de solliciter pour ce projet une subvention de 650,41 € au titre de la DETR.*

### **6. Demande de subvention d'Etat au titre de la répartition du produit des amendes de police – projet « Création d'un plateau + arrêt de bus [ Écluse ] ».**

Monsieur le Maire confirme le projet de création d'un plateau et d'un arrêt de bus au niveau de l'arrêt « Écluse ». Le projet a été revu et est désormais prêt, pour un coût prévisionnel de 31 608,00€ TTC. Il propose de solliciter une subvention de 43% du coût HT des travaux au titre de la répartition du produit des amendes de police, au droit de la réalisation d'aménagement de sécurité.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents la proposition de solliciter pour ce projet une subvention de 11 326,20€ au titre de la répartition des produits des amendes de police.*

## **7. Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.**

Conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020 jusqu'à l'adoption du budget 2021 ou jusqu'au 15 avril 2021, soit un maximum de 69 359,30 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont : Bornage Terrains Mairie – Démolition maison 1 rue Marcel Dohlem – Achat outillages – Achat mobilier cantine – Plateau et arrêt de bus – Acquisition matériel informatique.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents la proposition d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.*

## **Questions diverses**

### **1. Lignes directrices de gestion**

Sylvie MAGRÉ, Adjointe au Maire, expose pour information au conseil municipal ce nouveau document qui doit être établi en début de mandat et qui présente les grandes orientations du mandat sur les enjeux de ressources humaines et les objectifs. Elle remercie le secrétariat de mairie, pour ce lourd travail de synthèse effectué.

### **2. Avancement des projets**

- Réparation des murs de la commune : il y a 5 murs à consolider et des devis sont établis. Il est proposé d'en consolider 1 par an afin d'étaler les dépenses.
- Rénovation des calvaires de la commune : des devis sont en cours afin de procéder ensuite à des recherches de subvention.
- Illuminations de Noël : le renouvellement est acté et sera étalé sur plusieurs années à partir de 2021.
- Parcours de randonnées : des contacts ont été établis avec différents partenaires possibles (Maison du Tourisme, Mission « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne », Conseil Départemental de l'Aisne). Un dossier de présentation de nos projets a été envoyé à chaque entité. Les fonds européens LEADER seront également sollicités.

La séance est levée à 20h55.

Le Maire,  
**Gilles CORDIVAL**

Le secrétaire de séance  
**Sylvain LOGEROT**